



Liquidation judiciaire-contrat français-résidence en Belgique

Par AnSo7501067

Bonjour,

Une jeune femme française a un contrat français, travaille dans une société française (depuis 02/02/2024), mais réside en Belgique depuis 2 ans.

Sa société est en liquidation judiciaire, un liquidateur est déjà mandaté et s'occupe des salaires, etc.

Est-elle soumise aux mêmes conditions que les travailleurs résidents en France (français ou non), concernant les allocations chômage, étant donné qu'elle a cotisé en France pendant tout son contrat de travail ?

S'il y a une convention entre les 2 pays, à quel droit local son contrat s'appliquerait-il concernant les allocations chômages ?

Merci beaucoup pour vos réponse.

Cordialement,

AS Spach